

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, Mme CRUET Cynthia,
M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin, Mme
HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie

Procurations :

Etait absent :

Etaient excusés : M. CAZES Jérôme

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation

17/05/2023

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DEVIS COLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est plus qu'urgent de refaire certains chemins de la commune.

Il rend compte du devis de la COLAS qui s'élève à 35 578,42 euros TTC.

Après discussions, le Conseil Municipal approuve ce qui suit :

- ✓ Rue du Garde Champêtre, devis à hauteur de 9747,39 euros HT approuvé à l'unanimité
- ✓ Rue de la fileuse, devis à hauteur de 13712,64 euros HT approuvé à l'unanimité
- ✓ Route de Lespalière, les travaux seront réalisés par la commune : approuvé à l'unanimité

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour toutes diligences.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Pour extrait conforme,

Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom

le 25 MAI 2023



